

MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Présents :

Mmes Virginie CLAVEL ALBAR, Isabelle BARBE, Michèle BEGUE, Corinne GERMANO, Véronique LAPORTE, Pauline LAUTIER, Mathilde VILBOUX,

MM François BATAILLE, Éric GORTAN, Rodolphe JACQUOT, Missoum KETTOU ;

Absents excusés : Mme Emilie FOURNAC, MM Jean-Emmanuel BOULISSIERE, Alain RIQUET

Mme Emilie FOURNAC a donné procuration à Mme Virginie CLAVEL ALBAR

M Jean-Emmanuel BOULISSIERE a donné procuration à M François BATAILLE

M Alain RIQUET a donné procuration à Mme Michèle BEGUE

Absent non excusé : M Sébastien BARROIS

Mme Pauline LAUTIER a été nommée secrétaire de séance

Envoyé par mail le 28/12/2020

A l'ordre du jour

- I) **Compte rendu du conseil municipal du 27/11/2020**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

I) Compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2020

Aucune remarque n'a été formulée.

II) Délibérations

1) Décisions Modificatives BP 2020 - N°2020-055

Madame Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente la délibération :

Deux modifications, l'une sur le dégrèvement de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs qui n'était pas prévu au BP 2020. Il faut qu'on la prenne en compte pour un montant de 67€. La deuxième est l'annulation d'un titre qui avait été émis auprès de la Trésorerie de Fronton et qui n'a pas eu lieu, de la coupe de bois, pour un montant de 1422€.

Délibération :

Madame La Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement de compte suite à une sous-évaluation des crédits aux comptes ci-dessous, sans pour autant que l'équilibre du Budget ne soit modifié :

- 7391171 : Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs : non prévu au BP 2020
- 673 : Titres annulés sur Exercice antérieur : (Désistement d'une vente d'un lot de bois, Titre 319/2019)

C'est ainsi que l'écriture suivante doit être passée :

Fonctionnement Dépenses

c/ 022: Dépenses Imprévues : - 1 489.00€

c/7391171: Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs :
+ 67.00€

c/673 : Titres annulés +1 422.00 € ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Madame La Maire à passer l'écriture ci-dessus.

Voté à l'unanimité

2) Dépenses d'Investissement avant vote du BP 2021 - N°2020-056

Madame Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente la délibération :

Cette délibération concerne l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 qui a lieu en mars /avril. Elle permet d'autoriser Madame la Maire à accepter des dépenses d'investissement sur le budget prévisionnel de 2021 pendant les premiers mois de l'année, et ne dépassant pas ¼ des crédits ouverts au titre de l'exercice 2020.

Cela correspond au nombre de mois écoulés avant le vote du budget.

Délibération :

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il doit pouvoir, en cas de nécessité absolue, engager des Dépenses d'Investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2021 de la Commune.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'Exercice 2020, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés seront obligatoirement repris au Budget Primitif 2021.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame la Maire à engager des Dépenses d'Investissement Nouvelles avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Commune.

Voté à l'unanimité

3) Versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes 2020 - N°2020-057

Madame Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente la délibération :

La troisième délibération concerne le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes 2020 qui sont le budget annexe de la Caisse des Ecoles et le budget annexe du CCAS.

On établit un budget prévisionnel en mars/avril, et à la fin de l'année on équilibre les comptes sur la base de ce qui a été effectivement dépensé.

En ce qui concerne la caisse des écoles, la commune a prévu au budget prévisionnel 2020 un budget de 9432.12€. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 9793.03€. L'école n'a pas dépassé le budget. En 2019 le versement de la subvention d'équilibre n'a pas pu être effectué. Du coup les 1932€ qui devaient

être versés en 2019 sont toujours dans le budget 2020. Les dépenses réelles de la caisse des écoles c'est 9793.03€ - 1932€ qui sont le report de 2019.

En recette de fonctionnement on a 1932€, c'est tout à fait exceptionnel, c'est à cause du report. La commune doit verser une subvention d'équilibre de 7861.03€ en faveur de la caisse des écoles. C'est ce que l'école a réellement dépensé.

Pour le CCAS, la commune a prévu au budget 2020 le montant de 5283€. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3555.44€. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1000.05€. La commune doit verser une subvention d'équilibre d'un montant de 2555.39€ en faveur du CCAS.

Délibération :

Madame La Maire informe qu'à la fin de l'Exercice budgétaire nous devons verser une subvention d'équilibre pour les budgets annexes de la caisse des Ecoles et du C.C.A.S.

- Caisse des Ecoles :

La Commune a prévu au Budget Prévisionnel 2020 un budget de 9432,12 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 9793,03 €. Ce montant comprend le report à nouveau N-1 pour un montant de 1932 € (correspondant au non versement de la subvention aux caisses coopératives des écoles maternelle et élémentaire en 2019).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1932€ (compte 002 « Excédent Antérieur reporté de fonctionnement » le montant de 1932 €).

La Commune doit verser une subvention d'équilibre de **7861,03 €** en faveur de la caisse des écoles.

- C.C.A.S. :

La Commune a prévu au Budget Prévisionnel 2020 le montant de 5283 €.

Le Total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3555,44 €.

Le Total des recettes de fonctionnement s'élève à 1000,05 €.

La Commune doit verser une subvention d'équilibre d'un montant de **2555,39 €** en faveur du CCAS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Madame La Maire à procéder aux versements des subventions d'équilibre pour les budgets annexes de la Caisse des Ecoles pour 7 861.03 € et le C.C.A.S pour 2 555.39 €

Question de Madame Véronique LAPORTE : A quoi correspondent les recettes de fonctionnement ?

Réponse de Madame Mathilde VILBOUX : A un fermage pour 989.05€ et au remboursement d'une taxe pour 11€

Question de Madame Véronique LAPORTE : Et pour les dépenses de fonctionnement ?

Réponse de Madame Mathilde VILBOUX : Lorsque les enfants de Vacquiers vont à l'ALSH de Cépet, pour que les enfants bénéficient du même tarif que ceux de Cépet, le CCAS verse le delta. Il y a également un financement pour un enfant porteur de handicap qui bénéficie du programme ULIS à l'école de Bouloc.

Voté à l'unanimité

4) Versement de la subvention aux caisses coopératives des écoles Le Magnolia - N°2020-058

Madame Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente la délibération :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est versée aux caisses coopératives de l'école maternelle et élémentaire en fonction du nombre d'enfants dans chaque école, à la fin du mois de décembre 2020.

En décembre, l'effectif des écoles se compose ainsi :

- Ecole Maternelle : 53 élèves.
- Ecole Elémentaire : 90 élèves.
- Total : 143 enfants scolarisés.

La subvention votée au Budget Primitif 2020 étant de 1 932.00 €, elle se répartit entre les 2 écoles de la façon suivante :

- Caisse coopérative de l'école maternelle : 716.05 €
- Caisse coopérative de l'école élémentaire : 1 215.95 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame La Maire, à procéder aux versements des subventions aux caisses coopératives des Ecoles.

Intervention de Madame Virginie CLAVEL ALBAR : Cela correspond à une subvention de 13,50 € par enfant

Question de Madame Véronique LAPORTE : C'est une régularisation par rapport à 2020 ?

Réponse de Madame Mathilde VILBOUX : Non, c'est le versement de la subvention.

Question de Madame Véronique LAPORTE : C'est quelque chose qui avait été voté au budget 2020 ?

Réponse de Madame Mathilde VILBOUX : Oui.

Voté à l'unanimité

5) Approbation du projet de rénovation de la toiture de la médiathèque - N°2020-059

Madame la Maire présente la délibération :

On vous propose aujourd'hui d'approuver ce projet et celui qui suit, sur l'aménagement du plateau de l'église, pour demander des subventions notamment la DETR, subvention de l'état qui doit être demandé avant la fin du mois de décembre. Le dossier à remettre avec la demande de subvention doit comporter une délibération du conseil municipal qui approuve le projet et ses modes de financement dont les demandes de subventions. C'est pour cela que l'on prend cette délibération aujourd'hui.

Le premier projet concerne la rénovation de la toiture de la médiathèque. Toiture fortement endommagée, présentant des infiltrations d'eau, des tuiles cassées, de la végétation qui pousse. Il y a un risque que ça s'endommage de plus en plus et que la médiathèque ne puisse plus être utilisée tant que les travaux ne seront pas faits.

On se propose de lancer des travaux de rénovation de cette couverture qui permettront d'éviter de gros dégâts en cas de fortes précipitations.

Des devis de charpentier ont été faits, celui retenu est de 8310€ soit 77€ /m². On propose pour le financement 30% DETR, 30% département, 40 % d'autofinancement. On ne demandera pas l'aide de la région car ces travaux n'y sont pas éligibles.

Il nous semble important de réaliser ces travaux afin de maintenir le service public et de préserver notre patrimoine. Cette bâtisse a une esthétique qui participe au cadre de Vacquiers, de la place. Il est important de la préserver.

Cette délibération vous propose d'approuver le projet de rénovation, les modalités de financement et de solliciter l'ensemble de subventions pour aider à financer ces travaux.

Je tiens à préciser que nous n'avons pas prévu d'engager ces travaux d'ici le retour des demandes de subventions. Retour prévu pour la DETR dans les premiers mois de l'année, pour le département un peu plus tard.

Si l'on veut bénéficier de subventions, c'est aujourd'hui qu'il faut les voter. On ne sait pas comment se fera le passage de 2021 à 2022.

Intervention de Madame Véronique LAPORTE : « Pas de question mais une réflexion globale. Ce qui me gêne c'est qu'on vote avec Isabelle depuis quelques mois des prévisions de dépenses. Ici on a deux délibérations avec de l'autofinancement or aujourd'hui, pas de visibilité sur le total de ces dépenses et la manière dont ça va être financé dans le cadre du budget. Je trouve très intéressant l'objectif du financement, très pertinent et judicieux. Ce qui est gênant c'est ce manque de visibilité globale puisque depuis que l'équipe est en place on a voté le rachat de la supérette avec des montants très substantiels qui vont même au-delà de ce qui avait été budgété, ce projet de rénovation, l'aménagement du plateau de l'église, les indemnités d'élu.e.s qui sont nettement supérieures à ce qui était auparavant donc oui on peut voter mais à un moment donné il faut savoir si l'argent on l'a. »

Réponse de Madame la Maire : « C'est bien pour cela qu'on a demandé une étude prospective à Haute-Garonne Ingénierie qui va la réaliser en début d'année. Le résultat de l'étude arrivera à peu près au même moment que le retour sur les demandes de subventions donc on sera à même à ce moment-là de pouvoir dire oui on peut le faire ou non on ne peut pas le faire. On a quand même la tête sur les épaules, c'est pour ça que je vous ai dit qu'on attendrait le retour des subventions. Le toit de la médiathèque ne va pas s'effondrer tout de suite, on peut attendre. Par contre si on ne fait pas les demandes de subventions, on risque dans l'année ou la suivante d'avoir à le faire parce qu'il se sera dégradé et dans ce cas à nos frais. Ça serait dommage, l'autofinancement dans le cas présent c'est 3324€, ce n'est pas conséquent. »

Intervention de Monsieur François BATAILLE : « En termes de sécurité, la responsabilité du maire sur un bâtiment public de ce type est engagée. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Je ne mets pas en cause l'intérêt, simplement ce que je regrette c'est de ne pas avoir la visibilité globale d'un ordre de priorité parce qu'entre les travaux de voiries, un achat d'un bâtiment, l'aménagement du centre bourg »

Réponse de Madame la Maire : « Qui était déjà prévu avant il faut quand même le préciser. Et on n'a pas voté pour un rachat à un prix supérieur, on a voté pour un rachat au prix indiqué. Qui était recommandé par le service instructeur. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Tu as quand même demandé après le conseil la possibilité d'aller au-delà du prix qui était proposé au départ. »

Réponse de Madame la Maire : « On l'a demandé parce qu'on a pensé que peut-être ça pouvait faire aboutir la négociation. »

Réponse de Monsieur François BATAILLE : « Sur recommandation de la préfecture. Quand le Préfet demande quelque chose, le maire s'exécute. C'est sur recommandation du Préfet. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « A ce moment-là, il fallait l'aborder en conseil, il ne fallait pas le faire en dehors du conseil. »

Réponse de Monsieur François BATAILLE : « On a vu l'intérêt public, je tiens à le préciser. »

Réponse de Madame la Maire : « Est-ce que ça valait le coup d'essayer ou pas, on en a discuté ensemble et on a vu que peut être oui pour éviter de partir dans une procédure. Finalement il n'était pas à 3000€ près donc ça n'a pas eu lieu. Tant mieux ou plutôt tant pis puisque du coup on part dans une procédure qui va durer. Mais si la négociation avait été possible, on aurait revoté la délibération bien sûr. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Puisqu'on parle d'intérêt public, je reprends les termes de François, c'est aussi dans l'intérêt public qu'il faut se poser la question de comment on va autofinancer tout ça. »

Réponse de Madame Mathilde VILBOUX : « C'est prévu, on va travailler le budget 2021. Tout ça c'est prévu sauf que si on ne fait pas de demande de subventions »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « J'entends bien, on a compris. C'est normal qu'on exprime quelque chose qui nous interroge. »

Réponse de Madame la Maire : « On aura très vite les idées claires dès qu'on recevra l'étude rétrospective de la Trésorerie de Fronton qui va arriver très vite. On verra si c'est catastrophique ou s'il y a moyen de le faire. Ensuite l'étude prospective se basera sur cette étude-là. Effectivement si aujourd'hui les comptes sont catastrophiques on ne pourra rien faire. Ça n'empêche que ce qu'on aura voté là, si on ne peut pas le faire on ne le fait pas. On n'est pas parti pour dépenser sans se poser de questions. On va chercher tout ce qu'on peut aller chercher puis ensuite, tout mis bout à bout, on peut faire ou non. »

Intervention de Monsieur Rodolphe JACQUOT : « J'ai l'impression que ça fait 5 ou 6 fois qu'on est sur la même discussion. Quand on aura les éléments on pourra se positionner, tant qu'on ne les a pas on ne peut pas.

Sur les sommes engagées, elles ne sont pas si conséquentes. Tu parlais de la voirie. Le budget voirie on l'a pris sur le budget CCF. Ce n'est pas un budget supplémentaire. Il faut être précis quand on parle de ça.

Après si on n'est pas capable de financer 3000€ pour un toit effectivement là il va falloir se poser des questions très importantes. Mais il me semble qu'à chaque conseil municipal on redit la même chose. Nous aussi on aimerait avoir tous les éléments. On se répète. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Il y a des éléments qui sont déjà analysables, dans le budget actuel et on peut déjà afficher des priorités. »

Réponse de Monsieur Rodolphe JACQUOT : « Peut-être qu'il faudrait que tous les membres de la commission finance soient là. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « C'est petit. »

Réponse de Monsieur Rodolphe JACQUOT : « Tu es entrain de dire « la commission finance a des éléments ». Alors oui on en a, on essaye mais on attend aussi d'avoir tous les éléments : l'analyse de la Trésorerie, l'analyse de l'ingénierie. Maintenant si tu es en capacité de nous dire « avec ce qu'on a, je peux vous donner des éléments », tant mieux. A l'heure actuelle, on préfère se lancer dans des études avec des professionnels qui y travaillent. Ce que je dis c'est que si il y a des gens qui ont des compétences au sein de la commission ou qui veulent les mettre au service de la commission pour faire ça, très bien mais à l'heure actuelle on n'a pas ça. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Je me suis peut-être mal exprimée. Je vais réexpliquer le fond de ma pensée, il y a plein de chantiers qui sont lancés, il y a plein d'idées qui sortent à l'image du programme. C'est un programme où il y a tout, on s'engage sur tout sauf qu'on fait croire aux gens qu'on va tout faire. Vous ne ferez pas tout. »

Réponse de Monsieur Rodolphe JACQUOT : « Il n'y a pas plein de chantiers lancés, il y a beaucoup d'idées sur la table mais il n'y a pas de chantier et de financement avancés. »

Réponse de Madame Véronique LAPORTE : « Simplement j'alerte sur le fait que ça manque de priorisation. »

Réponse de Monsieur Rodolphe JACQUOT : « Tant qu'on n'a pas l'analyse financière, comment fait-on pour prioriser ? On sait bien qu'on a des priorités. L'école c'est une priorité. On l'a répété combien de fois ? Mais tant qu'on n'a pas l'analyse complète, on ne peut pas développer les priorités mais on travaille quand même. On ne va pas attendre d'avoir tous les éléments financiers pour se projeter un minimum. Au moment on aura ces analyses, on pourra faire des choix. D'ailleurs le CAUE, l'ATD nous accompagnent. C'est fatiguant de perdre de l'énergie à expliquer et réexpliquer ça avec un procès d'intention. Fatiguant et décevant. »

Intervention de Monsieur François BATAILLE : « Décevant c'est le terme »

Réponse de Mesdames Véronique LAPORTE et Isabelle BARBE : « Nous aussi on est déçues, très déçues. »

Délibération :

Madame La Maire informe l'assemblée que la toiture de la Médiathèque est très endommagée (tuiles cassées, infiltrations d'eau sous la toiture, végétation sur la toiture...).

Il convient de prévoir des travaux pour rénover cette couverture afin d'anticiper tout dégât des eaux notamment lors de fortes précipitations, qui à terme empêcherait l'accueil de la médiathèque dans le bâtiment et pourrait endommager les biens de la médiathèque. Par ailleurs, le bâtiment ancien en briques rouges de la médiathèque possède une valeur patrimoniale pour le village et pour l'esthétique de la place qu'il convient de préserver.

Après consultation de charpentiers pour la réalisation de travaux de rénovation de la toiture, les dépenses à engager ont été estimées et sont présentées ci-après.

Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Rénovation de la toiture de la médiathèque	8 310 €	Autofinancement :	3 324 €
		DETR :	2 493 €
		Département :	2 493 €
TOTAL DEPENSES	8 310 €	TOTAL RECETTES	8 310 €

Madame La Maire propose de demander des subventions aux différents organismes pour aider à financer cette rénovation. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (12 voix POUR, 2 Abstentions),

- Approuve le projet de rénovation du toit de la médiathèque
- Approuve les modalités de financement du projet
- Autorise Madame La Maire à solliciter l'ensemble des subventions pour l'aider à financer ces travaux.

Voté à la majorité

6) Approbation du projet d'aménagement du plateau de l'église - N°2020-060

Madame la Maire présente la délibération :

Ce qu'on propose, c'est de mettre en valeur le plateau de l'église dans le cadre plus général de mise en valeur du village, dans un cadre de développement touristique qui va apporter un plus à la fois pour la population qui va utiliser le plateau de l'église et pour les commerces qui vont en retirer des bénéfices avec de nouveaux touristes qui pourraient arriver sur le village. C'est pour la vie économique du village.

Ce qu'on propose aujourd'hui, de la même façon que pour l'autre projet, c'est de prévoir dès maintenant les moyens de travailler ce projet. On veut le travailler de manière participative dès que ça sera possible. On espère que ça sera possible dès 2021, on a bon espoir. On veut que les gens du village puissent s'impliquer dans ce projet. Pour qu'il puisse prendre forme le plus rapidement possible, on propose de délibérer aujourd'hui pour approuver de manière générale le projet et le financement de certains mobiliers urbains qui seront nécessaires dans ce cadre. Le mobilier urbain auquel on a pensé c'est une table d'orientation (plateau en point hauts), une table de pique-nique, des bancs, un jeu pour enfants, un abri vélo, une borne de recharge vélo et des toilettes publiques accessibles PMR.

Aujourd'hui il n'y a pas de toilettes publiques accessibles, si on devait restaurer ceux existant ça ne serait pas possible de les rendre accessibles à cet endroit. Donc le choix qui est proposé là c'est d'avoir une toilette pour le village qui soit totalement autonome. Qui coûte à l'investissement mais qui ne coûte plus rien par la suite.

Intervention de Madame Michèle BEGUE, Adjointe au Patrimoine : Vacquiers a la chance inouïe d'avoir un point de vue magique. Ca serait dommage de ne pas en profiter. Effectivement il y a toujours une question d'argent mais si on ne fait rien tout va tomber en décrépitude. On a la chance d'avoir un départ de randonnée très fréquenté, ça peut faire aussi une animation, plus tard, un parcours de randonneurs sur le plateau de l'église. Une vie au plateau de l'église. Et effectivement, on n'a pas de toilettes. On voudrait en faire un lieu convivial en sortie rando, pour se reposer, manger, se désaltérer...tout en respectant le lieu. Bien sûr si au niveau de la comptabilité on ne s'y retrouve pas, on ne le fera pas. Mais à un moment donné si on n'avance pas, c'est malheureux mais le village qui part déjà un peu en catastrophe, on a des croix, des calvaires qui disparaissent un peu partout. Le toit de la bibliothèque, si on ne le fait pas, il y aura des fuites. On le fera le plateau que si on peut mais au moins le mettre en valeur.

Intervention de Madame La Maire : On propose une liste d'aménagements. Mais ensuite le groupe de travail qui va participer à la définition du réaménagement du plateau de l'église pourra s'en emparer complètement. Ils devront faire avec les subventions allouées et ne seront débloquées que les sommes pour les aménagements qui auront été retenus et pour lesquels les subventions auront été retenues. C'est le projet dans son intégralité tel qu'on le voit nous. On verra avec les sommes allouées. Et avec ce que le groupe de travail proposera. On souhaite qu'il puisse réfléchir sans limites, mis à part des règles qui seront fixées par rapport au budget qui sera disponible.

Intervention de Madame Michèle BEGUE : C'est un projet qui a été étudié en commission urbanisme-patrimoine. On a essayé de trouver les meilleurs produits aux meilleurs prix tout en étant dans une globalité. Et tout en restant raisonnable.

Intervention de Monsieur Missoum KETTOU : C'est un projet qui s'adaptera aux réalités du terrain. Qu'il y ait une commission qui réfléchisse sur l'aménagement, je trouve que c'est intéressant à condition qu'on y associe toutes les parties prenantes qui sont directement impliquées, intéressées par la chose. C'est-à-dire les voisins, les utilisateurs, etc.

Réponse de Madame Michèle BEGUE : C'est prévu mais la conjoncture actuelle nous oblige à prévoir des choses puisque les subventions devraient être votées avant la fin décembre mais on fera appel aux voisins et gens concernés.

Intervention de Madame La Maire : On a pris le parti de ne pas attendre d'avoir entamé le travail de participation parce que les demandes de subventions se font à la fin de l'année. Par exemple, si on lance un groupe de travail, que fin février le projet est prêt, il faut attendre fin décembre pour demander les subventions. Pour le groupe qui a travaillé c'est frustrant et une fois que les demandes de subventions sont lancées, il faut attendre le retour etc. Si on propose ça c'est aussi pour que ce soit plus gratifiant, plus intéressant pour le groupe de travail. Pour porter la participation, pour la motiver.

Intervention de Monsieur François BATAILLE : Je crois que les deux mots qu'il faut ajouter c'est la valorisation et l'attractivité par rapport à notre commune qui est très importante aujourd'hui. On le voit par rapport à des communes voisines, par rapport au caractère de notre commune. Ca me paraît important de valoriser, de rendre attractif. C'est ce qu'on fait.

Intervention de Madame La Maire : Ca rentre aussi dans la politique de la communauté de communes. Ce qu'on envisage plus tard, à voir avec le futur groupe de travail, c'est d'avoir un chemin de randonnées dans le village, qui permettrait aux touristes de connaître les commerces, de s'y arrêter. Un projet plus global, la valorisation de notre patrimoine, l'attrait touristique de notre village, l'attrait économique. Préserver, dynamiser notre commune, nos commerçants, nos artisans.

Délibération :

Madame La Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du plateau de l'église.

Le plateau de l'église présente une valeur patrimoniale et touristique importante pour le village. D'une part, il offre un point de vue exceptionnel sur la plaine Toulousaine, le vignoble du Frontonnais et les Pyrénées.

D'autre part, il est fréquenté par les randonneurs et promeneurs, car point de départ d'un itinéraire très prisé qui entre dans le cadre de la politique touristique du territoire tournée notamment vers les sentiers pédestres.

La Municipalité a comme projet d'aménager ce plateau pour valoriser le patrimoine et les paysages Vacquiérois, répondre aux besoins des utilisateurs actuels et ouvrir les possibilités d'utilisation de ce plateau.

Pour cela, la Municipalité prévoit a minima la mise en place d'une table d'orientation, de tables de pique-nique, de bancs, un jeu pour enfants, des toilettes publiques, ainsi qu'un abri vélo et une borne de recharge vélo.

Pour la réalisation du projet, la Municipalité souhaite donner à la population Vacquiéroise l'occasion de participer à la définition du projet, ce qui pourra amener à envisager des équipements supplémentaires.

Après consultation de fournisseurs de mobiliers urbains pour l'aménagement du plateau, les dépenses à engager de la liste ci-dessus ont été estimées et sont présentées ci-après.

Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Table d'orientation	5 450 €	Autofinancement :	14 492 €
Bancs	1 206 €	DETR :	10 840 €
Table de pique-nique	718 €	Département :	7 226 €
Abri vélo	1 897 €	Région :	3 573 €
Borne de recharge pour vélo électrique	3 409 €		
Jeux pour enfants	1 611 €		
Toilettes publiques PMR	21 840 €		
TOTAL DEPENSES	36 131 €	TOTAL RECETTES	36 131 €

Madame La Maire propose de demander des subventions aux différents organismes pour aider à financer ce projet. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (12 voix POUR, 2 Abstentions),

- Approuve le projet d'aménagement du plateau de l'église
- Approuve les modalités de financement du projet
- Autorise Madame La Maire à solliciter l'ensemble des subventions pour l'aider à financer ces travaux.

Voté à la majorité

7) Délibération mentionnant des rectifications matérielles sur les 4 délibérations du Conseil municipal du 27/11/2020 concernant l'instauration de taxes d'aménagement majorées sur certains secteurs de la commune - N°2020-061

Madame la Maire présente la délibération :

C'est une délibération qu'on doit prendre pour prendre quelques rectifications matérielles sur les 4 délibérations qui ont été prises au dernier conseil qui instaurent les taxes d'aménagements majorées sur les secteurs OAP. On n'avait pas précisé que c'était adopté à l'unanimité. Ce sont les 4 premières corrections.

Ensuite, sur la délibération sur l'OAP Moulin, il y avait une petite erreur sur le plan. Nous avons constaté l'erreur et avons déjà fait une première reprise de la délibération via l'outil de transmission. A la demande des services de la préfecture, nous allons revenir sur cette annulation, afin de repasser la première délibération et plutôt corriger cette erreur avec cette délibération. C'est une délibération purement technique, pour qu'ils puissent prendre en compte toutes les modifications en même temps.

Délibération :

Madame la Maire informe le conseil municipal que des erreurs matérielles ont été relevées dans les 4 délibérations concernant l'instauration de taxes majorées sur certains secteurs de la commune. Elle propose de procéder aux rectifications détaillées ci-après :

1) Délibération n° 2020-051 du 27/11/2020 - Instauration d'un taux majoré de 9 % de la taxe d'aménagement pour le secteur UBa Saraillou

En page 3 : la délibération a été adoptée à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

2) Délibération n°2020-052 du 27/11/2020 - Instauration d'un taux majoré de 9 % de la taxe d'aménagement pour le secteur AUb – Pourrique

En page 3 : la délibération a été adoptée à l'**unanimité** des membres présents ou représentés

3) Délibération n°2020-053 du 27/11/2020 - Instauration d'un taux majoré de 9 % de la taxe d'aménagement pour le secteur AUa – Graves

En page 3 : la délibération a été adoptée à l'**unanimité** des membres présents ou représentés

4) Délibération n°2020-054 du 27/11/2020 - Instauration d'un taux majoré de 7 % de la taxe d'aménagement pour le secteur UB Moulin

En page 3 : la délibération a été adoptée à l'**unanimité** des membres présents ou représentés

Il est nécessaire aussi de restaurer la 1^{ière} version de cette délibération n°2020-054 prise en date du 27/11/2020, passée une 1^{ière} fois en date du 30/11/2020 dans le circuit @CTES de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Elle a fait ensuite l'objet d'une annulation puis d'un nouveau passage dans ce circuit en date du 03/12/2020, en raison d'une petite erreur matérielle qui avait été faite sur le plan de ce secteur (une pointe en bas à gauche du secteur rouge).

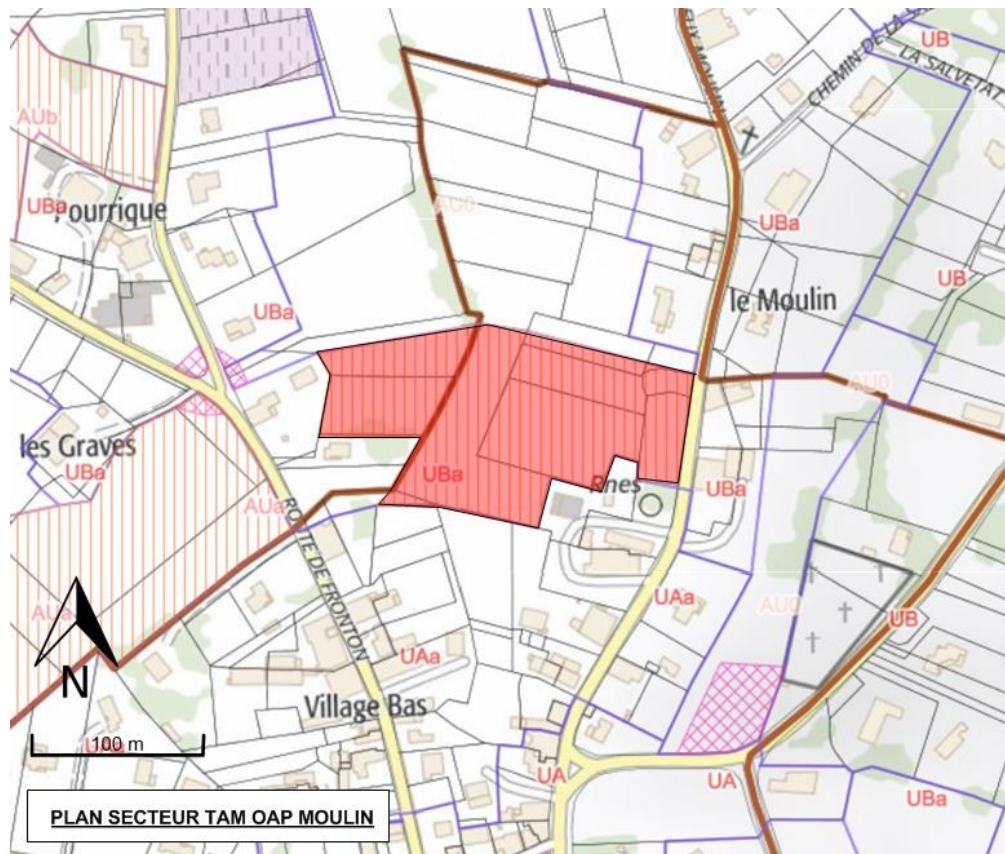
Toutefois et considérant que l'erreur matérielle sur le plan ne remet pas en cause la délibération initiale du 27/11/2020, il est nécessaire de la rétablir dans sa première rédaction et dont seul le plan annexé est corrigé.

La restauration de la 1^{ière} version de la délibération n°2020 – 054, se fera avec la rectification matérielle énoncée ci-dessus : la délibération a été adoptée à l'**unanimité et avec le nouveau plan corrigé** ci-annexé à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux rectifications matérielles énoncées ci-dessus.

Annexe à la délibération n° 2020 – 061 du 15 décembre 2020

Plan du secteur UB Moulin à annexer à la délibération n°2020-054 du 27/11/2020 - Instauration d'un taux majoré de 7 % de la taxe d'aménagement pour le secteur UB Moulin



Question de Madame Pauline LAUTIER : Pourquoi c'est indiqué la délibération initiale du 30.11 et non du 27 ?

Réponse de Madame La Maire : C'est la date de passage au contrôle de la légalité. Si ça vous va, je vérifie la tournure de la phrase et je vous propose de voter le principe avec la correction qui va bien.

Voté à l'unanimité

III) Questions Diverses

- 1) Intervention de Monsieur Rodolphe JACQUOT sur une modification à venir de la caserne de rattachement pour la commune de Vacquiers

Le bureau communautaire a rencontré le SDIS. Ils nous ont informés que sur le secteur qui nous concerne, ils ont opéré une remise à plat de la carte pour la mettre en rapport avec les redéploiements des différentes casernes, les créations éventuelles de nouvelles casernes sur le territoire. Au cours de ce redéploiement, il s'avère que la caserne de Villemur va être déplacée à Villematier. Dans les études qu'ils ont faites, ils nous enverront les documents, il s'avère que c'est plus pertinent en termes d'interventions et donc de sécurité des personnes que la commune de Vacquiers dépende intégralement de la caserne de Villematier. C'est le centre de Villemur qui serait déplacé à Villematier. On devra le voter en délibération dans le premier semestre 2021. On peut très bien s'y opposer si on en a envie. Il y a d'autres communes où il y a un découpage. Par exemple, il y a une partie où c'est Fronton qui interviendra et une autre Saint-Jory. C'est une délibération qu'il faudra tenir en début d'année prochaine. Le conseil municipal devra voter une délibération et on sera accompagné des services du SDIS, ils construiront avec nous cette délibération.

Il a aussi été fait un état des lieux des obligations légales des maires par rapport à la sécurité et à ces questions-là avec des échéances à ne pas oublier régulièrement. On en discutera plus tard.

Séance levée à 21h30